



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des jeunes majeurs à la sortie de l'ASE

Question écrite n° 42557

Texte de la question

M. Adrien Morenas alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur le risque majeur encouru par certains anciens enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) de se trouver sans domicile fixe. En effet, les enfants de l'ASE, dont le parcours est souvent difficile, se voient parfois abandonnés à leur sort à l'âge de dix-huit ans, faute d'une véritable obligation de les accompagner jusqu'à une pleine autonomie. Il souhaite savoir s'il compte amorcer une concertation avec le Parlement et l'Assemblée des départements de France pour mettre fin à cette situation souvent chaotique pour nombre de jeunes Français.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Morenas](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42557

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8239

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)